

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 14845-1:2007

Méthodes d'essai des fibres dans le béton - Partie 1: Bétons de référence

Test methods for fibres in concrete - Part
1: Reference concretes

Prüfverfahren für Fasern in Beton - Teil 1:
Referenzbetone

07/2007



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 14845-1:2007 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 14845-1:2007.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 91.100.30

Version Française

Méthodes d'essai des fibres dans le béton - Partie 1: Bétons de référence

Prüfverfahren für Fasern in Beton - Teil 1: Referenzbetone

Test methods for fibres in concrete - Part 1: Reference concretes

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 9 juin 2007.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....	3
1 Domaine d'application.....	4
2 Références normatives	4
3 Principe.....	4
4 Équipement	5
4.1 Généralités	5
4.2 Malaxeur à béton.....	5
4.3 Moules.....	5
4.4 Table à vibrations haute fréquence	5
5 Matériaux	5
5.1 Granulats	5
5.2 Eau de gâchage.....	5
5.3 Ciment.....	5
5.4 Adjuvants.....	6
5.5 Fibres	6
6 Composition et propriétés du béton de référence	6
6.1 Généralités	6
6.2 Rapport eau/ciment	6
6.3 Teneur maximale en ciment.....	6
6.4 Teneur en fibres.....	7
6.5 Consistance.....	7
6.6 Préparation des éprouvettes	7
6.7 Cure et conservation du béton.....	7
7 Rapport d'essai	8
Bibliographie.....	9

Avant-propos

Le présent document (EN 14845-1:2007) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 104 "Béton et constituants du béton", dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en janvier 2008, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mai 2008.

Elle a été élaborée par le groupe de travail 11 «Fibres pour béton», dont le secrétariat est assuré par la BSI.

La présente Norme européenne fait partie d'une série de normes traitant des méthodes d'essai permettant d'évaluer la performance des fibres, en acier ou polymères, incorporées dans le béton.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.